

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE à Martine LEPETIT  
Catherine GOUDOUD à Gilbert ROUSSEAU  
Nicolas BALOT à Gaston CHASSAIN  
Marie-Claude BODEN à Alain GERBAUD  
Jean-Jacques MORLAY à Christian REYNAUD  
Marie-José ROBERT à Jean-Marie MIGNOT

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Jacques MORLAY, Marie-José ROBERT

Secrétaire de séance : Madame Magali BOISSONNEAU

N°2022/D/060 - **Objet** : **Adhésion au SEHV pour la maintenance et les travaux de l'éclairage public**

Monsieur Jean-Marie MIGNOT rappelle que la commune a confié la gestion de l'éclairage public à la société Citelum par un marché de maintenance et de travaux depuis plusieurs années qui arrive à son terme. La commune adhère déjà au SEHV pour la partie énergie.

Monsieur Jean-Marie MIGNOT présente aux membres du Conseil le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

Actuellement, 193 communes dont 133 pour l'éclairage public et 13 EPCI adhèrent au SEHV. L'adhésion au SEHV permet de :

- Bénéficiaire d'un conseil permanent et gratuit (maîtrise d'œuvre et ingénierie)
- Bénéficiaire de campagne de subvention pour le relamping pour le passage en Led des lampadaires (actuellement 45%)
- Bénéficiaire d'une numérisation gratuite du réseau d'éclairage public (Lampadaires, armoires de distribution, réseaux etc.)
- Bénéficiaire d'un portail de service en ligne au travers d'une plateforme (GéoSEHV)
- Bénéficiaire d'un tarif de prestation négocié.

Vu la délibération n° 2022-23 du comité syndical en date du 24 mars 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au SEHV à compter du 01 janvier 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 05 juillet

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

